

<p style="text-align: center;">COMPTE RENDU DU CONSEIL D'UFR DU 5 NOVEMBRE 2007</p>
--

Présents :

Franck BARBIER
Michel BLAISE
Joëlle COASNE
Jean-Claude DUSSART
Marguerite GOUGUEC
Philippe JOSPIN
Bernard KAMINSKI
Annie LEBOURG
Jacques PILETTE
Annick RIFF

Invités :

Thomas FLAMENT
Quentin MALLET
Fanny MONTIBELLER,
membres de l'Association des étudiants en STAPS

Excusés :

Philippe DULION
Jean-Luc PERAT (pouvoir à Mme GOUGUEC)
Alain PLACE (pouvoir à Mme RIFF)
Dominique SORGATO (pouvoir à Philippe JOSPIN)
Ghislaine VINCENT (pouvoir à Annie LEBOURG)

1° Approbation du compte rendu du conseil d'UFR du 06/09/2007

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

2° Demandes de subventions

A / L'association étudiante STAPS de Valenciennes

A RIFF fait remarquer une erreur dans le budget prévisionnel qui est remis pour la demande de subvention : la recette de 200€ concernant la journée d'intégration est comptabilisée 2 fois.

Vote pour l'attribution d'une subvention de 800€ dont 200€ à destination de la journée d'intégration pour l'année 2008 :

La subvention de 600€+200€ est votée à l'unanimité.

B/ Organisation du congrès ANESTAPS du 28/02/08 au 02/03/08

J PILETTE demande à T FLAMENT le nombre de participants prévus. Ce dernier lui indique qu'il y aura vraisemblablement entre 100 et 120 participants.

J PILETTE souhaite connaître le nombre d'UFR STAPS adhérents à l'ANESTAPS.

T FLAMENT répond qu'il y a 12 adhérents. Les thèmes évoqués ont trait aux différentes filières qui existent.

M BLAISE souhaite savoir si un dossier de demande de subvention va être déposé auprès du FSDIE et souhaite savoir s'il y aura des intervenants extérieurs.

T FLAMENT indique qu'il n'y aura pas d'intervenants extérieurs.

M BLAISE fait alors remarquer que la subvention demandée ne servira qu'à couvrir des frais de nourriture et de logement et que le recours au sponsoring ne représente qu'une somme assez faible.

J PILETTE indique qu'une subvention de 1 000 € peut être accordée s'il est fait appel à un conférencier extérieur, sinon 500€ lui semblent suffisants.

F BARBIER précise que les membres de l'ANESTAPS dispensent leurs propres formations.

M BLAISE abonde dans le sens d'une subvention de 1 000€ .

J PILETTE propose une subvention de 1 000€ sous réserve d'un dossier étoffé et complet.

La proposition de 1 000€ de subvention assortie de l'obligation de présentation d'un dossier complet est retenue par le conseil et est votée à l'unanimité.

C/ Association AUDRAAA

J COASNE remet un dossier de présentation de l'évènement des journées « Activités Physiques Gymniques et Artistiques ». La subvention demandée est de 1 000 € pour un évènement ayant lieu les 7 et 8 février 2008.

J PILETTE émet quelques remarques de forme sur le dossier.

Il est procédé au vote pour l'adoption d'une subvention de 1 000€.

La subvention est accordée à l'unanimité

D / Journée Handival

J PILETTE fait remarquer que le projet a subi des modifications par rapport l'an dernier.

P JOSPIN présente le dossier et précise les évolutions : une meilleure présentation, l'implication de plusieurs filières et une meilleure faisabilité. Il est beaucoup plus favorable à cette nouvelle version de projet.

JC DUSSART demande à quel titre l'association MISE intervient car ce n'est pas explicite dans le dossier.

J PILETTE précise que ce sont des étudiants de cette association qui mettent en place ce projet.

P JOSPIN demande que le travail des étudiants en filière APAS soit mieux mis en valeur dans le dossier et que soient précisés dans le dossier le nom des étudiants et des enseignants qui vont encadrer l'évènement.

J PILETTE propose qu'une réunion de coordination du projet soit organisée avec les responsables de filières management et APAS ainsi qu'avec les membres de l'association MISE.

Une subvention de 600 € est proposée au vote sous réserve d'un dossier comportant les éléments précités.

L'accord de la subvention sous les conditions précitées est voté à l'unanimité.

E/ Association MISE

Le dossier présenté comportant des anomalies et n'étant pas suffisamment étoffé, il est décidé de reporter le vote lors de la présentation d'un dossier correct.

M BLAISE attire l'attention du conseil sur la présentation d'une double demande au FSDIE.

J PILETTE rappelle que les subventions sont données aux associations pour des projets et non pour le fonctionnement.

F/ Colloque international de football du 19 au 20 mai 2008

J PILETTE a proposé une subvention de 2 000€. Il demande un accord de principe au conseil en sachant qu'un dossier complet sera fourni.

L'accord de principe est voté à l'unanimité.

3° Budget prévisionnel 2008

J PILETTE procède à la présentation de la répartition du budget prévisionnel. Il indique que le budget initial avant amortissement est de 189 270€. La baisse par rapport à la DGF 2007 due à la diminution des effectifs est limitée à 10%. Il précise que le montant des heures complémentaires est limité à 76% des 2345 heures maximales autorisées.

Vote du budget 2008 :

Le budget est voté à l'unanimité.

4° Composition des commissions

J PILETTE demande d'ajouter le nom de Franck BARBIER, en tant que Directeur Adjoint chargé des enseignements sur les listes remises aux membres du conseil.

Vote pour la composition des commissions d'orientation, de validation des acquis et de statuts des étudiants salariés et sportifs de haut niveau :

Vote à l'unanimité.

La séance est levée à 18h30.